



Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de parts de FNB du Fonds d'obligations canadiennes Guardian (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails au sujet des parts de parts de FNB du Fonds dans son prospectus simplifié. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Guardian Capital LP au 1 866 383-6546 ou à l'adresse courriel [insights@guardiancapital.com](mailto:insights@guardiancapital.com), ou visitez le site [www.guardiancapital.com/investmentsolutions](http://www.guardiancapital.com/investmentsolutions).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

**BREF APERÇU**

<b>Date de création de la série :</b>	31 mars 2021*	<b>Gestionnaire du Fonds :</b>	Guardian Capital LP
<b>Valeur totale au 31 mars 2026 :</b>	355 563 014 \$	<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Guardian Capital LP
<b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>	0,38 %	<b>Distributions :</b>	Revenu – Mensuellement; Gains en capital – Annuellement (décembre)

**Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 mars 2026)**

<b>Symbole boursier :</b>	GCBD	<b>Volume quotidien moyen :</b>	11 153 parts
<b>Bourse :</b>	Bourse de Toronto (TSX)	<b>Nombre de jours de négociation :</b>	251 sur 251 jours de bourse
<b>Monnaie :</b>	\$ CA		

**Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 mars 2026)**

<b>Cours du marché :</b>	18,04 \$ - 18,79 \$	<b>Écart acheteur-vendeur moyen :</b>	0,12 %
<b>Valeur liquidative :</b>	18,05 \$ - 18,72 \$		

\*Il s'agit de la date de création des parts de FNB du FNB d'obligations canadiennes Guardian, qui ont été fusionnées avec les parts de FNB du Fonds d'obligations canadiennes Guardian le 3 novembre 2023.

**DANS QUOI LE FNB INVESTIT-IL?**

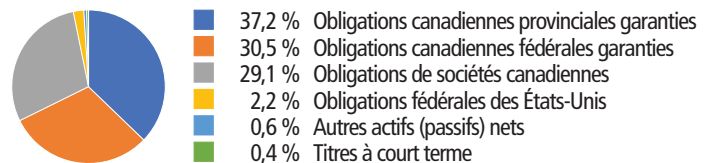
L'objectif principal du Fonds est de procurer un revenu d'intérêt courant élevé tout en protégeant le capital et en recherchant des occasions de plus-value du capital, principalement au moyen d'investissements dans des obligations, des débetures, des billets ou d'autres titres de créance canadiens. Le Fonds peut détenir un maximum de 30 % de son actif dans des titres libellés en monnaie étrangère.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 mars 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

**Dix principaux placements (au 31 mars 2026)**

	<b>% de la valeur liquidative du Fonds</b>
1. Province de l'Ontario	25,1 %
2. Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	24,1 %
3. Province de la Colombie-Britannique	10,2 %
4. La Banque Toronto-Dominion	8,0 %
5. Gouvernement du Canada	6,6 %
6. Banque de Montréal	6,6 %
7. Banque Royale du Canada	6,5 %
8. Financière Sun Life inc.	3,4 %
9. États-Unis, billets du Trésor	2,2 %
10. Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,3 %
<b>Pourcentage total des dix principaux placements :</b>	<b>94,0 %</b>
<b>Nombre total de placements :</b>	<b>54</b>

**Répartition des placements (au 31 mars 2026)**



**QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?**

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

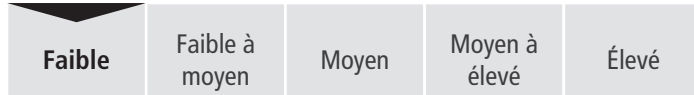
En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.



**Niveau de risque**

Guardian Capital LP estime que la volatilité de ce Fonds est **Faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

**Aucune garantie**

Les fonds n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

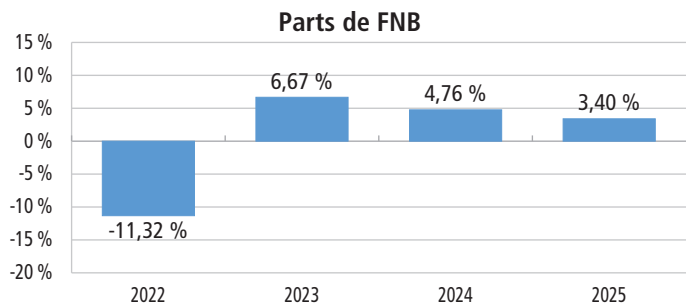
**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FNB?**

Cette section vous indique le rendement des parts de parts de FNB du Fonds au cours des 4 dernières années civiles. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement† exprimé. Ces frais réduisent le rendement de cette série du Fonds.

† Les rendements sont calculés en fonction de la valeur liquidative du Fonds.

**Rendements annuels**

Ce graphique indique le rendement des parts de parts de FNB du Fonds chacune des 4 dernières années civiles. La valeur de cette série a diminué pendant 1 de ces 4 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à la série dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



**Meilleur et pire rendement sur trois mois**

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de parts de FNB du Fonds sur 3 mois au cours des 4 dernières années civiles. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
<b>Meilleur rendement</b>	8,84 %	31 décembre 2023	Votre placement augmenterait à 1 088,40 \$.
<b>Pire rendement</b>	-7,15 %	30 avril 2022	Votre placement chuterait à 928,50 \$.

**Rendement moyen**

Si une personne avait investi 1 000 \$ dans cette série à sa date de création, elle détiendrait 1 047,65 \$ en date du 31 mars 2026, ce qui donne un rendement annuel composé de 0,93 %.

**Négociation des parts de FNB**

Les fonds ayant une série négociée en bourse détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de série négociée en bourse.

**Établissement du prix**

Les parts de série négociée en bourse ont 2 types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative

**Cours du marché**

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours acheteur et le cours vendeur.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts de FNB si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée écart acheteur-vendeur.



- En général, plus cet écart est petit, plus les parts de série négociée en bourse sont liquides. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

#### Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les fonds ayant une série négociée en bourse ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du fonds à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

#### Ordres

Une opération s'effectue principalement de 2 manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

#### Moment de l'opération

En général, le cours du marché des parts de série négociée en bourse fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

### À QUI LE FNB EST-IL DESTINÉ?

#### Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez pour votre portefeuille un fonds composé principalement de titres à revenu fixe canadiens
- vous souhaitez obtenir une exposition à un portefeuille de titres de créance émis par des sociétés canadiennes
- vous pouvez tolérer un risque de placement faible
- vous envisagez de détenir ce placement de court à moyen terme

### UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En règle générale, vous devrez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds, y compris sur votre quote-part du revenu et des gains en capital imposables du fonds que vous réalisez au rachat de votre placement. L'impôt à payer varie en fonction de votre taux d'imposition, du fait que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré et du type de revenus du fonds (par ex., des intérêts, des dividendes, des gains en capital, etc.). En règle générale, vous ne payez pas d'impôt sur les placements que vous détenez dans un régime enregistré d'épargne-retraite, un compte d'épargne libre d'impôt ou d'autres régimes enregistrés.

Si vous ne détenez pas votre placement dans un régime enregistré, vous recevrez un feuillet d'impôt indiquant votre quote-part du revenu du fonds. Vous devez inclure les montants indiqués dans votre revenu imposable, qu'ils soient versés en espèces ou réinvestis. Vous devez calculer vos gains en capital imposables réalisés au moment d'un rachat.

### COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de parts de FNB du Fonds.

Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

#### 1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts de parts de FNB du Fonds. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des fonds sans commission ou exigent un investissement minimal.



## 2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de cette série du Fonds.

Au 31 décembre 2025, les frais de la parts de FNB du Fonds s'élevaient à 0,38 % de sa valeur, ce qui correspond à 3,80 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la  
valeur de la série)

### Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation de la série. Guardian Capital LP a pris en charge une partie des frais du Fonds. Si elle ne l'avait pas fait, le RFG aurait été plus élevé.

0,38 %

### Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais de transactions de la série.

0,00 %

### Frais du fonds

0,38 %

### Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts de parts de FNB du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de parts de FNB du Fonds.

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

## RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Guardian Capital LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du Fonds.

Guardian Capital LP  
Commerce Court West,  
Suite 2700, P.O. Box 201,  
Toronto (Ontario) M5L 1E8  
Site Web : [www.guardiancapital.com/investmentsolutions](http://www.guardiancapital.com/investmentsolutions)  
Courriel : [insights@guardiancapital.com](mailto:insights@guardiancapital.com)  
Sans frais : 1 866 383-6546

Toutes les marques de commerce, enregistrées et non enregistrées, sont la propriété de Guardian Capital Group Limited et sont utilisées sous licence.